

## Fiche d'information pour les déposants

### Informations de base sur la protection des dépôts

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La protection des dépôts auprès d'Izola Bank Plc est assurée par :          | <i>Le Depositor Compensation Scheme, établi conformément au règlement 3 des Depositor Compensation Scheme Regulations, 2015.</i>                                                                                                       |
| Plafond de la protection :                                                  | <i>100.000 EUR par déposant et par établissement de crédit.</i>                                                                                                                                                                        |
| Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit :        | <i>Tous vos dépôts dans le même établissement de crédit sont « agrégés » et le total est plafonné à 100.000 EUR</i>                                                                                                                    |
| Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs personnes :           | <i>Le plafond de 100.000 EUR s'applique à chaque déposant séparément.</i>                                                                                                                                                              |
| Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit : | <i>20 jours ouvrables</i>                                                                                                                                                                                                              |
| Monnaie du remboursement :                                                  | <i>Euro</i>                                                                                                                                                                                                                            |
| Correspondant :                                                             | <i>Depositor Compensation Scheme, c/c Malta Financial Services Authority, Notabile Road, Attard BKR3000, Malta; Tel: (+) 356 21441155; Email: <a href="mailto:info@compensationschemes.org.mt">info@compensationschemes.org.mt</a></i> |
| Pour en savoir plus :                                                       | <i><a href="http://www.compensationschemes.org.mt">www.compensationschemes.org.mt</a></i>                                                                                                                                              |

#### 1. Système responsable de la protection de votre dépôt

Votre dépôt est protégé par un système de garantie des dépôts statutaire. En cas d'insolvabilité de votre établissement de crédit, vos dépôts seraient dans tous les cas remboursés à concurrence de 100.000 EUR.

#### 2. Limite générale de la protection

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par le Depositor Compensation Scheme, conformément à la réglementation en vigueur. Le remboursement est plafonné à 100.000 EUR par établissement de crédit. Cela signifie que tous les dépôts auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90.000 EUR et un compte courant dont le solde s'élève à 20.000 EUR, son remboursement sera limité à 100.000 EUR.

Outre la protection décrite ci-dessus, les dépôts peuvent, dans certains cas, être protégés jusqu'à concurrence de 500.000 EUR pendant six mois après que le montant a été crédité ou à partir du

moment où ces dépôts peuvent être légalement transférés. Pour pouvoir bénéficier de cette protection plus élevée, tout dépôt supérieur à 100.000 EUR doit répondre à l'un des critères supplémentaires suivants :

- (A) le dépôt comprend :
  - (a) des fonds déposés en prévision de l'achat d'un bien privé d'habitation par le déposant ; ou
  - (b) des fonds équivalant au produit de la vente d'un bien privé d'habitation du déposant ; ou
- (B) le dépôt est composé de sommes payées au déposant dans le cadre de ce qui suit :
  - (a) une séparation, un divorce ou une dissolution de l'union civile ; ou
  - (b) des indemnités de départ à la retraite ; ou
  - (c) une demande d'indemnisation pour licenciement abusif ; ou
  - (d) une demande d'indemnisation pour licenciement collectif ; ou
  - (e) des indemnités payées en cas de décès ou d'invalidité ; ou
  - (f) une demande d'indemnisation en cas d'erreur judiciaire.

Vous trouverez plus d'informations sur [www.compensationschemes.org.mt](http://www.compensationschemes.org.mt)

### **3. Limite de protection des comptes joints**

En cas de comptes joints, le plafond de 100.000 EUR s'applique à chaque déposant. Cependant, les dépôts sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement de nature similaire, non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de 100.000 EUR, regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un déposant unique.

### **4. Remboursement**

Le système de garantie des dépôts responsable est le Depositor Compensation Scheme, c/o Malta Financial Services Authority, Notabile Road, Attard BKR3000, Malta; Tel: (+)356 21441155; E-mail: [info@compensationschemes.org.mt](mailto:info@compensationschemes.org.mt) . Il remboursera vos dépôts à concurrence de 100.000 EUR dans un délai de 20 jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2018 ; de 15 jours ouvrables du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 ; de 10 jours ouvrables du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et de 7 jours ouvrables à partir du 1er janvier 2024.

À compter du 31 mai 2016, si le Depositor Compensation Scheme n'est pas en mesure de mettre à disposition le(s) montant(s) à rembourser dans un délai de 7 jours ouvrables, les déposants auront accès à un montant, ne dépassant pas 1.500 EUR, pour couvrir le coût de la vie, dans un délai de 5 jours ouvrables suivant une demande. Le Depositor Compensation Scheme ne peut ouvrir l'accès à ce montant dans un délai de 5 jours ouvrables que sur base des données fournies par l'établissement de crédit.

Si vous n'avez pas été remboursé(e) dans ces délais, veuillez prendre contact avec le système de garantie des dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité. Vous trouverez plus d'informations sur [www.compensationschemes.org.mt](http://www.compensationschemes.org.mt)

### **Autres informations importantes**

En général, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont couverts par le système de garantie des dépôts. Les exceptions applicables à certains dépôts sont indiquées sur le



Izola Bank p.l.c.  
53/58, East Street  
Valletta VLT1251 - MALTE

site internet du Depositor Compensation Scheme. Votre établissement de crédit vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirmera également sur le relevé de compte.

## Déclaration et signature(s)

Je/Nous, soussigné/soussignés, déclare/déclarons avoir lu et compris les informations contenues dans la présente fiche d'information pour les déposants.

---

*Veillez signer ici*

**Name:** Anne Christine Sylvie Sophie  
Geron

**Date:**

---

---

*Veillez signer ici*

**Name:** John René Edouard Helene Hoge

**Date:**

---